

Charte du réseau Alumni de Champittet

Décembre 2016

1. Constitution et buts

Suite à la dissolution de l'Amicale des Anciens Elèves du Collège Champittet à l'issue de la dernière assemblée générale de celle-ci le 15 novembre 2014, le réseau des Alumni de Champittet est géré directement par le Collège Champittet.

Au travers du réseau des alumni, Champittet a pour but :

- a) de maintenir et de resserrer les liens d'amitié et d'entraide entre les anciens élèves du Collège Champittet ;
- b) d'entretenir les rapports les plus étroits possibles entre les anciens élèves et le Collège afin de contribuer au rayonnement du Collège Champittet.

2. Organisation et membres

Le réseau des alumni dépend directement de la direction du Collège Champittet qui nomme le/la Alumni Relations Manager et lui octroie les moyens nécessaires à l'accomplissement de son cahier des charges.

Peuvent faire partie des Alumni de Champittet :

- a) Tout membre de l'ancienne Amicale des Anciens Elèves du Collège Champittet ;
- b) Tout élève ayant terminé avec succès ses études secondaires au Collège Champittet ;
- c) Tout ancien élève âgé de 18 ans au moins et ne remplissant aucune des deux conditions ci-dessus mais parrainé par 2 Alumni, sous réserve de l'approbation de l'Alumni Relations Manager.
- d) Tout ancien professeur du Collège Champittet

3. Cotisations

Il y a deux types de membres :

- a) Membre Gold : membre à vie avec une cotisation forfaitaire unique de CHF 500,00
- b) Membre dauphin : membre annuel avec une cotisation de CHF 50,00. La cotisation est due le 30 août de chaque année.

Disposition transitoire : Les membres de l'ancienne l'Amicale des Anciens Elèves qui se sont acquittés de leurs cotisations annuelles pendant plus de 10 ans sont dispensés de toute nouvelle cotisation et deviennent membres à vie (Gold).

Dans des cas exceptionnels, le/la Alumni Relations Manager peut nommer des membres d'honneur qui sont dispensés de cotisation pour services rendus.

4. Avantages

Les alumni qui ne cotisent pas ont droit aux prestations suivantes :

- Réseaux Sociaux : Accès aux groupes Facebook et LinkedIn
- Invitation à la Fondue annuelle des alumni en automne (payante)
- Invitation à la journée sportive du Collège Champittet (Septembre) une contribution de CHF 15.- pour le repas sera demandée
- Champittet Homecoming : possibilité de vous retrouver avec votre ancienne classe pour fêter les 10, 20, 30... 100 ans du diplôme

- Et bien sûr: possibilité de participer aux Stamms annuels établis dans d'autres villes suisses et européennes

Les **membres dauphin** bénéficient des avantages suivants :

- Réduction de 10.- sur le prix de la fondue annuelle
- Repas offert lors de la Journée sportive du Collège Champittet
- Accès au « caveau des Alumni », possibilité d'organiser des événements dans cet espace dédié aux alumni sous la Villa du Collège Champittet
- Possibilité d'organiser votre mariage ou le baptême de vos enfants à la Chapelle du Collège Champittet

En devenant **membre Gold**, les alumni démontrent leur attachement au Collège et à la pérennité des valeurs du Collège Champittet. En plus des avantages précités, les membres Gold bénéficient des avantages suivants :

- Accès direct aux autres membres Gold, les membres alumni les plus actifs et engagés, lors d'un événement annuel Gold au printemps
- Participation au panel de l'élection de l'« alumni de l'année »
- Un/une Alumni Relations Manager à votre écoute sur alumni@champittet.ch

5. Utilisation des ressources

Les cotisations sont uniquement utilisées pour soutenir les activités destinées aux Alumni.

Les cotisations sont versées sur un compte séparé du compte du Collège Champittet, ce compte est consultable en tout temps, sur demande, auprès du Collège.

Banque Cantonale Vaudoise - Collège Champittet SA – Alumni - IBAN CH92 00767 000K 5355 9161

6. Dispositions

Le Collège Champittet tient à jour le fichier de ses membres et en l'absence de toute mention spécifiquement contraire, de par son appartenance au groupe des Alumni, tout membre autorise l'administration à communiquer ses coordonnées aux autres Alumni et à les utiliser à des fins de communication interne.

7. Démission et Exclusion

Tout membre peut, en tout temps, démissionner du Groupe des Alumni du Collège Champittet, par simple courrier ou courriel adressé au directeur des relations avec les Alumni.

Tout membre peut être exclu des Alumni pour raison grave sur décision du/de la Alumni Relations Manager. Le membre exclu a toutefois la possibilité de recourir contre cette décision devant la direction générale du Collège Champittet.